

Image not found or type unknown



Vente de bière par une association

Par **nalex30**, le **27/01/2011** à **17:38**

Bonjour,
Je vous écris pour vous demander un petit renseignement.
Nous sommes une association étudiante qui organisons dans deux mois un contest de ski/snowboard. Durant la journée, il y aura une buvette. Notre problème est le suivant : nous désirons vendre de la bière pression (grâce à des tireuses) en avons-nous le droit, ou une licence est elle obligatoire ?
étant donné que nous voyons souvent des tournois de foot en vendre etc... Y a t il des procédures à faire pour déclarer cette vente ? A qui dois-je m'adresser pour une question de ce type ?
Je vous remercie d'avance pour votre réponse,
Cordialement,
Alexia